



La présence internationale du Québec



Photo : William James Topley, Bibliothèque et Archives Canada, PA-026613.

LA RÉVOLUTION TRANQUILLE : POINT DE DÉPART D'UNE POLITIQUE INTERNATIONALE STRUCTURÉE DU QUÉBEC

L'action du Québec sur la scène internationale a débuté dès la fin du 19^e siècle. En effet, le premier représentant du Québec à l'étranger, Hector Fabre, a été nommé à Paris, en 1882. Puis, en 1940, la première représentation permanente à l'étranger, soit la Délégation générale du Québec à New York, a été inaugurée.

Hector Fabre en 1879.



Photo : Fonds Gabriel Desmarais (Gaby), Bibliothèque et Archives nationales du Québec, P795,S1,D6055.

L'année 1965 marque le moment où l'action internationale du Québec entame un nouveau chapitre de son histoire. Affirmant la détermination du Québec à prendre « la place qui lui revient », pour reprendre les dires de Paul Gérin-Lajoie, vice-premier ministre et ministre de l'Éducation sous le gouvernement de Jean Lesage, la doctrine Gérin-Lajoie, adoptée en 1965, constitue le pilier juridique sur lequel repose toujours la politique internationale du Québec.

Avocat et politicien, Paul Gérin-Lajoie précise, lors d'un discours prononcé en 1965, que les champs de compétences provinciales définis par la Constitution canadienne, comme la santé, l'éducation et la culture, peuvent se prolonger sur la scène internationale.

UN ACCORD HISTORIQUE

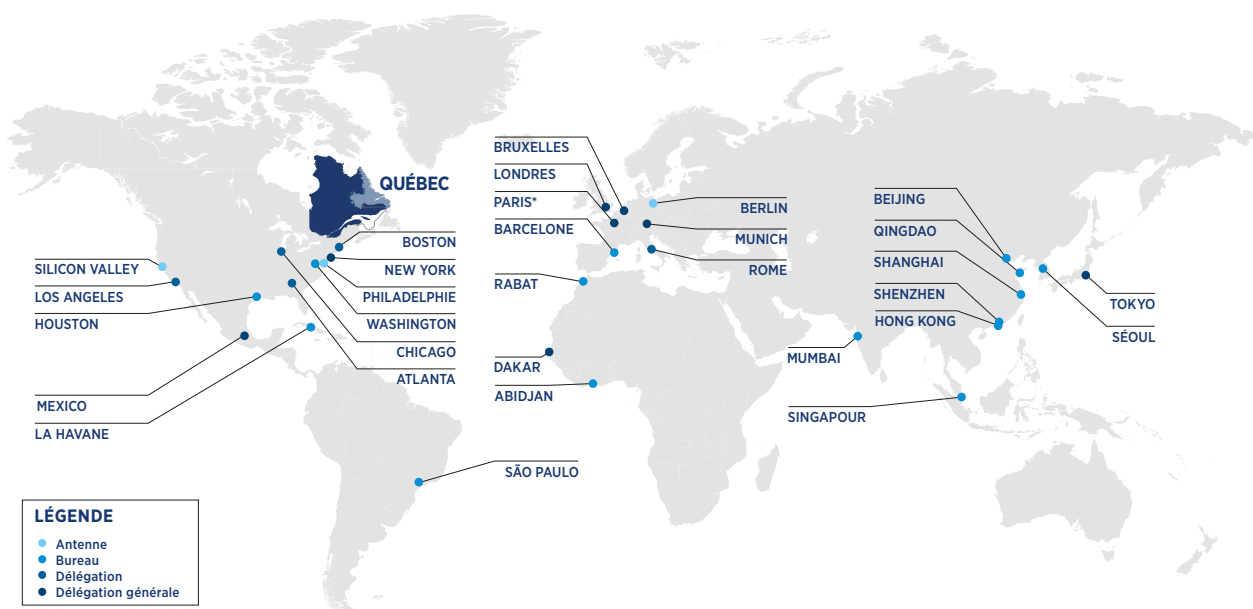
Le rayonnement international du Québec connaît une nouvelle impulsion dans les années 2000. En effet, le 5 mai 2006, le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada signent un accord historique relatif à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), une organisation fondée en 1945 qui compte 193 États membres, dont le Canada.

LE PLEIN DROIT DE FAIRE ENTENDRE SA VOIX

Reconnaissant « que la spécificité du Québec l'amène à jouer un rôle particulier au niveau international », l'accord Québec-Canada sur l'UNESCO accorde pour la première fois le plein droit au Québec d'exprimer sa propre voix au sein de cette organisation.

En vertu de cet accord, le Québec a dorénavant un représentant au sein de la Délégation permanente du Canada auprès de l'UNESCO à Paris. En ce sens, le gouvernement du Québec est « représenté à part entière et selon son désir » aux travaux de l'organisation internationale où il peut exprimer sa spécificité culturelle et linguistique.

LES REPRÉSENTATIONS DU QUÉBEC À L'ÉTRANGER



33 représentations dans 18 pays

RAYONNEMENT DU QUÉBEC À L'INTERNATIONAL

Cet accord Québec-Canada sur l'UNESCO, avec le réseau des représentations du Québec à l'étranger, qui compte aujourd'hui 33 représentations réparties dans 18 pays, assure le rayonnement international de l'État québécois.

